



**SYNDICAT QUÉBÉCOIS
CONSTRUCTION**

LE SQC :

UNE MARQUE FORTE ET RECONNUE DEPUIS PRÈS DE 20 ANS

DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Table des matières

Introduction	3
Historique du SQC	4
Le SQC en chiffres	5
Le SQC, une image de marque positive	6
L'impact de la « SQC » sur le SQC	7
Les solutions de rechange	8
Conclusion	9
ANNEXES	10
Le SQC.CA	11
Notre page Facebook	13
Nos enseignes	14
Nos membres fiers de leur appartenance	15
Le SQC partenaire de l'industrie	19
Ce qu'en pensent les internautes	22
Coordonnées des responsables	25



Introduction

Le 16 novembre 2017, le gouvernement provincial déposait le projet de loi n° 157 : *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière.*

Lors de la présentation de ce projet de loi, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, mentionnait que cette future société d'État – compagnie à fonds social, filiale de la Société des alcools du Québec – aura pour mission d'assurer la vente licite du cannabis en succursales et en ligne.

Ce futur organisme public, actuellement nommé *Société québécoise du cannabis* dans le projet de loi, voudra se faire connaître sous l'acronyme « SQC ». Or, cet acronyme appartient à notre association, le Syndicat québécois de la construction, depuis près de 20 ans. Il importe donc que le gouvernement voie à modifier le nom de sa nouvelle société afin d'éviter toute confusion indésirable et de préserver l'image de marque d'une association représentative reconnue dans l'industrie de la construction.



Historique du SQC

Le Syndicat québécois de la construction (SQC) est reconnu comme association représentative en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20)* :

CHAPITRE IV

ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES

28. *Seuls la Centrale des syndicats démocratiques (CSD-CONSTRUCTION), la Confédération des syndicats nationaux (CSN-CONSTRUCTION), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction) et le **Syndicat québécois de la construction (SQC)** peuvent faire constater leur représentativité en présentant à la Commission une demande à cette fin au cours des cinq premiers jours du treizième mois qui précède la date d'expiration d'une convention collective prévue à l'article 47.*

Depuis 1998, notre syndicat porte légalement ce nom. Il représente exclusivement des travailleurs et des travailleuses des métiers et occupations de l'industrie de la construction, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Grâce à ce statut légal, le SQC siège au conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ) ainsi qu'à tous les autres comités de gouvernance prévus à cette même loi.



Le SQC en chiffres

Depuis sa création, le Syndicat québécois de la construction (SQC) a toujours connu une très forte croissance du nombre de ses membres.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Au dernier vote d'allégeance syndicale, en juin 2016, le SQC s'est hissé au 3^e rang de la représentativité des travailleurs et des travailleuses de la construction. Il est d'ailleurs le syndicat numéro un des couvreurs, des briqueteurs-maçons et des peintres. Ses membres, que l'on retrouve partout au Québec, se démarquent aussi particulièrement en Montérégie et en Estrie, là où le SQC affiche 2^e en matière de représentativité.

L'importance du SQC n'est plus à discuter. Il est aujourd'hui le syndicat choisi par près de 30 000 travailleurs et travailleuses de la construction.



Le SQC, une image de marque positive

La croissance du SQC, notre association, s'explique principalement par l'importance que nous accordons à la qualité de nos services. Nos dirigeants, nos représentants, notre équipe administrative et celle des communications ont pour priorité de servir les membres SQC avec rigueur et professionnalisme. Au fil du temps, nous avons su bâtir dans l'industrie de la construction une image forte et notoire. Une image à laquelle nous tenons afin de poursuivre notre mandat, soit celui de représenter et de défendre fièrement les travailleurs et les travailleuses de la construction.

Nos nombreuses actions de communication entretiennent un fort sentiment d'appartenance chez nos membres. Ils sont des travailleurs et des travailleuses passionnés et fiers de faire partie d'une organisation qui sait leur offrir à la fois des services de qualité, des informations justes et une image de marque positive.

Nos membres se définissent dans nos lettres SQC comme dans notre logo, la fleur de lys, qui à leurs yeux est non seulement l'emblème de leur province, mais aussi de leur syndicat. Notre logo est présent partout : sur des milliers de chantiers, sur nos bâtiments ayant pignon sur rue, mais aussi sur nos journaux imprimés, notre carnet syndical, notre site Web, notre page Facebook ainsi que sur nombre d'articles (casques de sécurité, vêtements, crayons, autocollants, etc.) remis à nos membres qui s'affichent avec fierté. ([Annexes p.11 à 18](#))

De plus, presque toutes les communications de la CCQ montrent notre logo, puisque le SQC est un partenaire officiel dans plusieurs dossiers de nature administrative qui concernent par exemple les avantages sociaux, la qualification, la formation professionnelle et l'intégration des femmes dans l'industrie de la construction. ([Annexes p. 19 à 21](#))

Même la population reconnaît généralement les lettres SQC et les associe clairement au Syndicat québécois de la construction.



L'impact de la « SQC » sur le SQC

La vente légale du cannabis ne fait pas l'unanimité au Québec. Le Syndicat québécois de la construction (SQC) ne prend pas position sur cette question, mais s'oppose toutefois, avec vigueur et conviction, au nom choisi par le gouvernement pour sa nouvelle société d'État. Ce nom affecterait indéniablement l'image de marque que représente le SQC.

Nos membres refusent d'être associés à la vente de cannabis. Dès le jour même du dépôt du projet de loi, plusieurs d'entre eux nous ont d'ailleurs communiqué leur inquiétude et leur désarroi, puisque déjà des commentaires laissés sur les réseaux sociaux affublaient le SQC de « syndicat de fumeurs de cannabis », « syndicat de poteux », pour ne nommer que ceux-là. ([Annexes p.22 à 24](#))

Autre fait important à considérer : chaque année, nos représentants rencontrent des centaines d'élèves inscrits à différents programmes d'études professionnelles relatifs aux métiers de la construction. L'objectif consiste à leur présenter le SQC, nos services et nos avantages, puisqu'ils devront faire un choix d'association syndicale à l'obtention de leur certificat de compétence. Une question bien légitime se pose ici : comment nos représentants pourront dépeindre positivement le SQC sans être étiquetés d'avance, sans être liés à la « SQC »?

Dans l'esprit de ce projet de loi, nous ne pensons pas que le gouvernement ait l'intention de promouvoir la prise de cannabis auprès des salariés et des futurs diplômés de la construction. Il semble plutôt clair que son objectif ne réside pas dans la recherche de nouvelles clientèles. Mais si l'appellation *Société québécoise du cannabis* et si l'acronyme « SQC » sont maintenus, le Syndicat québécois de la construction, le SQC, ne cessera pas pour autant sa promotion dans ses sphères d'activités. Il en résultera malheureusement d'une publicité indirecte de la nouvelle société d'État.

Notre association demande que le bien-être et l'image de nos membres et de nos futurs membres soient préservés. Le gouvernement a le devoir de protéger l'ensemble de la population québécoise des répercussions néfastes que pourrait engendrer une hausse de vente de cannabis. La responsabilité du gouvernement commence par une mesure très simple, celle de modifier l'appellation de sa future société d'État.



Les solutions de rechange

Par souci de collaboration, le SQC, toujours proactif, souhaite proposer des solutions de rechange aux instances gouvernementales chargées des communications. C'est pourquoi nous vous soumettons quatre options en ce qui concerne l'appellation de cette future filiale de la SAQ :

- **Cannabis Québec (CQ)**

Un nom court, clair et précis. L'acronyme CQ n'est pas utilisé par des organisations importantes au Québec.

- **Société provinciale du cannabis (SPC)**

Seul le mot « québécoise » est modifié; le sens demeure le même.

- **Société publique québécoise du cannabis (SPQC)**

Le mot « publique » rappelle que c'est une société d'État et l'acronyme, qui contient le symbole du Québec, interpelle à lui seul la population québécoise.

- **Société d'État québécoise du cannabis (SEQC)**

Un nom complet et un acronyme qui, en plus de contenir le symbole du Québec, se prononce très facilement, comme un mot ordinaire.



Conclusion

Le gouvernement doit comprendre que notre organisation, reconnue légalement, ne peut pas accepter que son appellation soit associée à une activité qui aura été criminelle pendant de nombreuses années au Québec.

Nos démarches, dont l'objectif est de faire modifier le nom *Société québécoise du cannabis* ainsi que son acronyme « SQC », sont sérieuses et importantes. Notre organisation déploiera toutes les ressources et le temps nécessaires afin de protéger ses membres, et son image, si minutieusement construite au fil des années.

Le Syndicat québécois de la construction, le SQC, a bâti sa notoriété sur sa rigueur et son professionnalisme, et ce, dans toutes ses actions. Il est donc aujourd'hui inadmissible que ce choix de nom vienne nous entacher à jamais.



ANNEXES



Le SQC.CA

Le SQC.CA est devenu une source d'information importante dans l'industrie. Notre site est visité par des milliers de personnes chaque mois.



Blogue Galerie photo Nous rejoindre 

L'AVANTAGE SQC **MEMBRE** **FUTUR TRAVAILLEUR** **CENTRE DE DOCUMENTATION**

 **SERVICES**

EMPLOI

Nous vous outillons dans votre recherche d'emploi

- Utilisez notre **formulaire en ligne** pour déclarer votre disponibilité
- Obtenez notre soutien pour compléter une demande d'emploi
- Accédez à des listes d'entrepreneurs et de chantiers
- Profitez de notre expertise pour vous guider dans l'ensemble de vos recherches

COMPÉTENCE

Nous vous aidons à gérer votre statut de compétence

- Obtenez votre certificat de compétence afin de travailler sur les chantiers
- Maintenez la validité de votre certificat
- Comptez sur notre soutien pédagogique pour vous préparer à l'examen de qualification
- Soyez enregistré rapidement à la CCQ lors de pénuries de main-d'œuvre

DROITS

Nous faisons valoir vos droits

- Demeurez informé sur vos conditions de travail établies par les conventions collectives
- Soyez représenté et défendu par le SQC lors d'un grief ou d'un litige
- Bénéficiez gratuitement de nos services juridiques pour vos dossiers professionnels
- Fiez-vous à notre équipe pour faire respecter le code de sécurité sur les chantiers

FORMATION

Nous vous encourageons à parfaire vos connaissances

- Restez renseigné sur les offres de formation de l'industrie
- Soyez orienté vers les formations qui répondent à vos besoins
- Recevez l'aide de notre équipe pour obtenir du soutien financier



 [SUIVEZ-NOUS \[H\]](#)

 [INFOLETTRE SQC \[H\]](#)

 [INFOLETTRE DE LA RELÈVE \[H\]](#)

 [TROUVEZ UN BUREAU \[H\]](#)

[Plan de site ▼](#)

© 2017 SQC. Tous droits réservés.

 **MXO** POWER TOTAL



www.sqc.ca • info@sqc.ca

Le SQC.CA est promu par le moyen de notre page Facebook auprès d'utilisateurs intéressés par la construction.

 **SQC - Syndicat Québécois de la Construction** ...
Sponsored (demo) · 🌐

Vous êtes une femme intéressée à intégrer l'industrie ? Le SQC vous indique la bonne marche à suivre !



Visitez notre site Web
Cette page est pour vous !

SQC.CA Learn More

 **SQC - Syndicat Québécois de la Construction** ...
Sponsored (demo) · 🌐

Apprenti ou nouveau compagnon, êtes-vous admissible aux subventions? Vérifiez, pour faire une demande!



Visitez notre site Web
Trouvez-y tous les détails.

SQC.CA Learn More



Notre page [Facebook](#)

Nos publications Facebook montrent des visuels forts et reconnaissables. Les couleurs et le logo du SQC y sont omniprésents.



Nos enseignes

Siège social
2121, av. Ste-Anne
Saint-Hyacinthe



Bureau régional
92, rue Prévost
Boisbriand



Nos membres fiers de leur appartenance

*Nos membres
sont fiers de
s'afficher avec le
logo SQC.*



La marque SQC est présente partout sur les chantiers de construction.



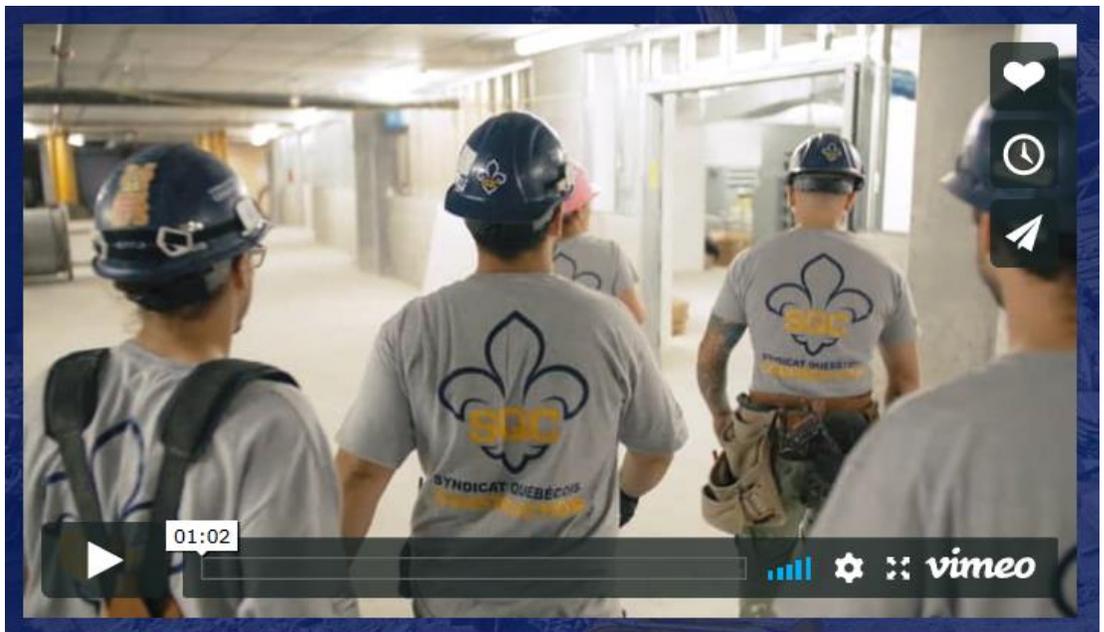
Des milliers de travailleurs et travailleuses voient quotidiennement le logo SQC.



Nos membres s'identifient à la fleur de lys, emblème de leur province et de leur syndicat.



Un sentiment d'appartenance et une fierté qui se reflètent même en vidéo.



Le SQC partenaire de l'industrie

Les bulletins d'information MÉDIC Construction, publiés deux fois l'an par la Commission de la construction du Québec, sont envoyés à tous les assurés de l'industrie, soit environ 300 000 personnes.

Bulletin d'information
Vol. 16 n° 2 - juillet 2017



À CONSERVER

de Régime base
IA, B, C, D1

Vous êtes assuré pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017

La carte MÉDIC Construction que vous venez de recevoir confirme que vous êtes assuré par les régimes d'assurance de l'industrie de la construction du Québec.

Si vous avez actuellement la protection d'assurance médicaments offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), vous devez l'annuler si vous obtenez la couverture d'assurance médicaments de MÉDIC Construction (vérifiez les protections inscrites sur votre carte).

Originaux à envoyer, copies à conserver

MÉDIC Construction ne vous retourne pas les reçus originaux que vous lui faites parvenir lors d'une réclamation. Nous vous suggérons donc de conserver une copie de ceux-ci. Cela vous sera très utile, car vous devez présenter ces copies lorsque vous faites de la coordination d'assurance avec l'assureur de votre conjoint ou lorsque vous voulez demander une déduction d'impôt pour frais médicaux.

Professionnels... mais non remboursables

Les psychothérapeutes, les psychoéducateurs et les thérapeutes sportifs (thérapie du sport), pour ne nommer que ceux-là, ne font pas partie des professionnels dont les frais sont remboursables par MÉDIC Construction, et, ce, même s'ils sont membres d'un ordre professionnel.

Soins de la vue remboursés... laps de temps à respecter

Les différents soins de la vue sont remboursables jusqu'au maximum indiqué seulement si l'intervalle donné entre le paiement complet de deux achats du même type pour une même personne a été respecté. L'intervalle est de 12 mois consécutifs pour l'examen de la vue, les lunettes de sécurité pour le salarié et les lunettes et lentilles pour les enfants à charge. L'intervalle est de 24 mois pour les lunettes et lentilles pour le salarié et pour son conjoint.

À chaque formulaire, son adresse postale

Vous croyez faire d'une pierre deux coups en envoyant dans une même enveloppe tous vos formulaires à MÉDIC Construction? Sachez qu'au contraire, le processus peut être retardé puisque votre envoi devra être réparti entre les différentes sections.

Donc, afin de réduire le temps de traitement de votre dossier lorsque vous transmettez des documents par la poste, assurez-vous de les acheminer avec les documents requis aux adresses postales inscrites au bas des formulaires et lorsque fournies, d'utiliser les enveloppes de retour identifiées à cette fin.

Section Assurance maladie
C.P. 2212 succ. Youville
Montréal (Québec) H2P 0A5

Section Assurabilité
C.P. 2414 succ. Youville
Montréal (Québec) H2P 0A6

Section Assurance invalidité
C.P. 2515 succ. Youville
Montréal (Québec) H2P 0A7

Section Retraite et assurance vie
C. P. 2500, succ. Youville
Montréal (Québec) H2P 1E0













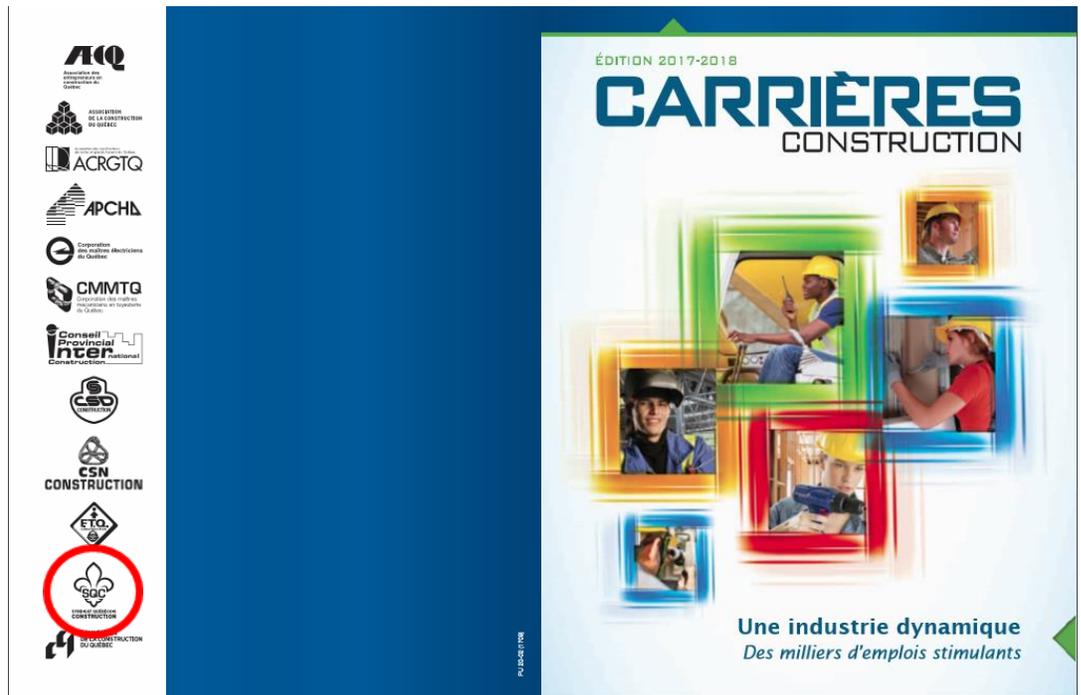




Le SQC est signataire des conventions collectives des quatre secteurs de l'industrie de la construction. Ces conventions sont distribuées à tous les employés, travailleurs et travailleuses.



La publication Carrières construction est distribuée chaque année dans les écoles secondaires afin de promouvoir les métiers et occupations de l'industrie de la construction. Elle permet d'informer la relève des perspectives d'emploi.



Ce qu'en pensent les internautes

Les internautes ont réagi vivement sur les réseaux sociaux après l'annonce de la création de la Société québécoise du cannabis (SQC).



Est-ce que c'est moi ou en juillet on va être le syndicat dès fumeur de cannabis. SQC société québécoise du cannabis



C'est ce que je croyais. Car si on désire ouvrir une cie on vérifie sur internet pour voir s'il y a des appellations semblables. Super gouvernement. Vous pouvez bien avoir de la difficultés à négocier avec eux quand on voit des informations essentielles non vérifier par notre superbe gouvernement. Lâchez pas vous faites une bonne job. Très fier d'être membre de votre association. Merci aussi pour le retour de message.



Electrique Mike SQC société québécoise du cannabis!! Ca va être mélangeant!!

J'aime · Répondre · Envoyer le message ·  1 · 13 h



Mike Lavigne Vous pensez quoi du nouveau nom de la SQC - Société Québécoise Du Cannabis?

J'aime · Répondre · Envoyer le message · 1 h





Raphaël Beauchemin Nico Veillette. Ton syndicat de poteux. ! 🤔

J'aime · Répondre · Envoyer le message · 18 novembre, à 17:28



David Fournier D'après moi non , anyway faut etre geler en tabarnak pour sen aller dans se "syndicat" la

J'aime · Répondre · 3 · 19 novembre, à 19:32



C bien vous aller aussi distribuer du cannabis , le gouvernement a très étudié le dossier 😊



Svp ne laissez pas le gouvernement s'approprier l'acronyme de notre syndicat avec la société québécoise du cannabis. Je ne voudrais pas être associé à eux



quebec viens de créer une societe quebecoise du cannabis alias SQC. ils ont le droit de copier votre alias





Josée Lambert

Non attribué ▼

JEU 18:24

Bonjour

J'ai vu ça aujourd'hui aux nouvelles mais j'imagine que vous avez du voir ça aussi.

Y a sûrement une plainte à faire à qqpart afin de ne pas confondre les utilisateurs et vos membres.

Merci



Coordonnées des responsables

Sylvain Gendron

Président-directeur général

2121, avenue Sainte-Anne

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

Téléphone : 450 773-8833 poste 224

Cellulaire : 450 261-7969

sgendron@sqc.ca

Annie Robineau

Directrice aux communications et aux avantages sociaux

2121, avenue Sainte-Anne

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

Téléphone : 450 773-8833 poste 225

Cellulaire : 450 779-5957

arobineau@sqc.ca

Charles-Olivier Picard

Conseiller syndical

2121, avenue Sainte-Anne

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

Téléphone : 450 773-8833 poste 250

Cellulaire : 514 894-4284

copicard@sqc.ca

